

COMITE TECHNIQUE DE LABORATOIRE

14/02/2017 09h30 – 10h30

Ordre du jour	LE CTL se réuni pour : - Le CTL souhaite-t-il avoir un budget propre ? - Point métrologie (invité : Martin) : • Point d'avancé sur les contrôles des balances • Devenir des balances non conformes • La campagne vérification des Pipettes • Le choix des prestataires - Divers
Président	MARI Stéphane
Secrétaire	DUFOUR Cyril
Participants	

Avant de commencer les ordres du Jour, le directeur et le CTL souhaite remercier Laurence et Chantal pour leur travail et leurs services au comité pour le laboratoire ; d'autre part, le directeur remercie Stéphane et Cyril pour la relève.

I/ le CTL souhaite-t-il un budget ?

Après un bref récapitulatif du mode de fonctionnement du CTL lors des années précédentes, le Président pose la question du montant du budget qu'alloue l'administration en 2017. Parallèlement, Hugues souhaite connaître le cadre d'éligibilité de ce budget. Le directeur réponds, 10 000€ sont attribué au CTL est la consommation est libre du moment qu'elle respecte les critères des règles administrative d'achat publique. Cécile souligne le souhait de l'équipe Administrative que 50% des crédits soient engagées au 15/06/17 et 100% fin octobre. D'autre part, Alain explique la notion de liberté de la consommation des crédits : Le directeur ne remet pas en cause la dépense que le CTL a votée, cependant, il explique également que le budget du laboratoire est découpée, qu'il y existe déjà des pôles de dépense que le laboratoire prend en charge (exemple : prévention). Ainsi le comité n'as pas besoin de statuer sur des dépenses lié à cette découpe, puisque déjà pris en charge par le laboratoire. Il existe néanmoins un cas particulier : les réparations. L'Administration peut décaler des réparations qui lui semblent non urgente, le CTL peut alors prendre en charge la dépense s'il le vote nécessaire.

Une conclusion est faite que le cadre de dépense du comité est lié à l'aménagement et(ou) l'équipement du laboratoire non prioritaire pour l'administration mais voulu par les équipes.

II/ Point métrologie

Martin fait un rapide point d'avancé sur le contrôle des balances : La prestation de contrôle et de réparation a été assurée par BALCO et effectuée fin 2016. Il y a eu une grande difficulté de faire coïncider les tableaux Excel et la réalité dans le laboratoire, notamment sur les désignations /N° de série des balances ainsi que sur leurs localisations. Rogatien a remis en forme ce document. 31 balances ont été contrôlées, 3 ont été oubliées. Le Bilan est plutôt positif car 3 seulement son défectueuse. Une digression est faite sur la méthode de retrait d'une balance non conforme chez TSF. La non-conformité de 2 balances est, pour les équipes utilisatrices, pas si importante. En effet, le cahier des charges de BALCO est plus strict que l'utilisation qu'en font les personnes. Martin demande également si des équipes auraient des balances qu'il n'a pas vues (oubliées) et si elles souhaitent les faire contrôler.

Le devis du prestataire est de 200€ pour la remise en conformité des défectuosités, seulement Martin a un doute sur l'efficacité de la réparation.

Alain redéfinit la répartition des coûts liés aux balances (et aux pipettes) : le laboratoire prend en charge le contrôle des matériels, c'est donc aux équipes de payer réparations et mise en conformité.

Martin pose la question de la campagne de vérification des pipettes qui doit être effectuée cette année, quel est la procédure que demandent nos tutelles ? Cyril réponds que pour l'INRA, à ce jour, toutes prestations de service est un marché conclu entre SDAR et prestataires, sans montant minimum. L'ouverture des budgets ayant ouvert que depuis le 14, l'équipe administrative n'avait pas le recul pour dire s'il faudrait absolument passer par la procédure marché ou s'il y existera des aménagements selon les types de prestations.

III/ Divers

- Le laboratoire a récupéré 2/3 du local extérieur pour pouvoir entreposer les équipements destinés à la destruction.
- Point sur les congélateurs : il y a eu des difficultés avec le prestataire CRYONEXT pour les réparations des EARUS. Il en résulte que les pièces où sont disposés les congélateurs sont trop chaudes et que le clim est sous dimensionné d'un facteur 10 pour l'utilisation qu'en a le laboratoire. C'est un souci dû au SPA qui n'a pas su analyser le besoin de la pièce.

Aussi, la décision pour la pièce 122 est de contacter le SPA et de leur expliquer les problèmes.

- Franck a un problème pour les pointes à filtre et le marché GAUSS, il propose la solution de passer par le fournisseur CML et donc déroger au marché national. Idem Ruban autoclave.
- Point par Franck pour les retraits des déchets plastiques.

Le CTL se quitte en établissant la date du prochain CTL au 14/03/17

Tableau des présents :

	OUI	NON
ABAUZIT Cécile	X	
AFONSO Henrique		X
ALCON Carine		X
BACH Liên		X
BAUDOT Hugues	X	
CHAY Sandrine	X	
DIVOL Fanchon	X	
DUFOUR Cyril	X	
DUMONT Xavier		X
GOJON Alain	X	
LECOCQ Franck	X	
PARIS Nadine	Remplacé par Isabelle CHEREL	
PICAUD Rogatien	X	
ROFIDAL Valérie		X
SANCHEZ Frédéric	X	
SZPONARSKI Wojciech		X
TOURNAIRE Colette		X
VERDOUCQ Lionel	X	
Martin BOEGLING	x	